

BERANGERE ABBA OUVRE LE 3EME CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE

Le 3^e conseil d'administration (CA) de l'Office français de la biodiversité s'est tenu ce mardi 13 octobre, en visioconférence. A cette occasion, Bérangère Abba, secrétaire d'Etat en charge de la biodiversité, a ouvert la séance pour souligner les priorités de l'action en faveur de la biodiversité et le rôle majeur de l'OFB.

« La connaissance pour l'action » au service de la biodiversité

La secrétaire d'Etat a remercié les administrateurs et leur président, Thierry Burlot, pour leur action déterminante dans la mise en œuvre des premières délibérations depuis la création de l'OFB en janvier 2020.

Elle a souligné le rôle majeur de médiation que joue l'OFB autour des sujets de biodiversité grâce à son expertise unique du vivant et des espaces naturels.

L'OFB porte aujourd'hui la connaissance de la biodiversité, une connaissance opérationnelle, au service de l'action publique de préservation du vivant. L'OFB doit aussi contribuer à mobiliser la société en touchant tous les citoyens, dans tous les territoires. Consommer sobrement nos ressources naturelles, agir pour des cours d'eau vivants grâce aux actions de continuité écologique, promouvoir des projets « zéro artificialisation » sont autant d'enjeux de l'action publique pour l'avenir de la biodiversité qui ont été relevés par la secrétaire d'Etat.

Les délibérations adoptées

Le conseil d'administration délibère notamment sur les orientations stratégiques, les priorités d'actions ou encore la répartition des moyens attribués. Il approuve le budget et ses décisions modificatives. Au cours de cette 3^{ème} séance, le conseil d'administration a notamment adopté :

- ▶ L'entrée de l'OFB en tant que membre fondateur de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (à la suite du conseil d'administration de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité le 28 septembre) ;
- ▶ La prolongation de la participation de l'OFB au groupement d'intérêt public « Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie » ;
- ▶ Le budget rectificatif n° 2 pour 2020, permettant notamment le financement total de l'appel à projets MobBiodiv'2020, visant à appuyer le secteur associatif dans la mise en œuvre de projets de protection de la biodiversité.

Établissement public de l'État créé le 1^{er} janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.

Contact Presse :

Florence Barreto : 06 98 61 74 85
Romane Dondi : 07 63 32 69 89
Presse@ofb.gouv.fr
ofb@rumeurpublique.fr

Office français de la biodiversité

Pôle de Vincennes
« Le Nadar » Hall C - 5 Square Félix Nadar
94300 Vincennes
www.ofb.gouv.fr